

Sommaire, juin 1904

Chronique du Sanctuaire	41
Heures des Offices.....	47
Abîme.....	48
Les Pèlerinages	51
L'Immaculée Conception	58
Points d'Histoire—VI. A la Rivière Veillet.—U*** T.-R.....	60
Ce que j'aime.....	63
Une lettre de la mère d'un prêtre à la suite de l'ordination	64
Petite Corbeille de fleurs	67
La langue chrétienne	68
Variétés.....	69
Actions de Grâces.....	71
Prières	78
Souscriptions pour restaurer et orner le Sanctuaire.....	80
Recommandations aux prières	80
Nécrologie.....	80
Bibliographie et Livres et Revues.....(Sur la seconde couverture, couverture de surcroît).	

L'abonnement peut commencer à toute époque de l'année.

L'adresse imprimée indique la date où finit l'abonnement : ainsi **Jan. 04**, après un nom, signifie que l'abonnement est dû depuis jan. 1904.

Le *Directeur* doit être immédiatement prévenu de tout changement d'adresse, et, en le faisant, on ne doit jamais omettre d'indiquer clairement le **nom du bureau de poste que l'on quitte**.

Toute irrégularité dans la réception des *Annales* doit être signalée sans retard au *Directeur*, spécifiant quel numéro est en défaut.

N.B.—Les envois d'argent doivent être faits de préférence par Bons et Mandats de poste ou par chèque de banque.—Si le chèque est fait payable à une banque des Etats-Unis, il faut ajouter **vingt-cinq centins** à la somme expédiée afin de couvrir les frais d'es-compte. Nous conseillons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent ; c'est le moyen d'en éviter la perte.

Toute correspondance doit être adressée, et tout chèque ou mandat doit être fait payable aux

ANNALES DU TRES SAINT ROSAIRE,

Cap-de-la-Madeleine,

Qué.